

RECRUTEZ UN APPRENTI



POURQUOI DEVENIR TUTEUR ?

TRANSMETTRE POUR DEMAIN

- › **Former** l'apprenti à vos besoins, à votre culture d'entreprise et à son environnement
- › **Transmettre** vos savoir-faire et connaissances
- › **Aider** l'apprenti à s'insérer durablement dans le monde du travail
- › **Faire évoluer** les ressources humaines de votre entreprise pour conduire votre projet
- › **Investir** dans les talents de demain.



QUI PEUT DEVENIR APPRENTI ?

- › **Jeunes de 16 à 29 ans révolus.** À partir de 15 ans si le jeune a terminé son cycle du secondaire.
- › **L'apprenti en situation de handicap**, quel que soit son âge, bénéficie d'aménagements particuliers compte tenu de son statut de travailleur handicapé.
- › Les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.
- › Les sportifs de haut-niveau.



QUELLE SERA LA RÉMUNÉRATION ?

- › Les apprentis ont le statut de salarié. À ce titre, ils perçoivent un salaire calculé selon un pourcentage du SMIC.
- › Ce pourcentage varie en fonction de l'âge, de l'année de contrat et de l'année de formation.
- › Exonération de charges salariales jusqu'à 79% du SMIC.



QUEL FINANCEMENT ?

Les OPCO (opérateurs de compétences) prennent en charge le coût de la formation après la signature d'une convention entre l'entreprise et le centre de formation.



QUELLE AIDE POUR LES EMPLOYEURS ?

UNE AIDE À L'EMBAUCHE

L'aide versée à toutes les entreprises pour les contrats d'apprentissage conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, pour un apprenti majeur ou mineur, sera de 6000€ pour la 1^{ère} année d'exécution du contrat.

Toutes les infos sur :

travail-emploi.gouv.fr



NOS SERVICES ?

- › Accompagnement dans la recherche d'un apprenti
- › **Formation sur mesure** permettant de concilier les **besoins de l'entreprise** et le **profil de l'apprenti**
- › **Suivi** en entreprise pendant la durée de la formation
- › Aide à l'**ingénierie financière**
- › Accompagnement dans les **formalités administratives**
- › **Service de médiation** disponible tout au long du contrat en apprentissage

COMMENT RECRUTER ?

